



## 5 questions à...

**Éric Ciotti**

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

### En quoi ce couvre-feu peut-il ramener la paix publique ?

Il s'agit avant tout d'une mesure de protection des mineurs. Qui oserait prétendre sérieusement qu'il n'est pas dangereux pour un enfant de dix ans d'être livré à lui-même la nuit en ville ? Dans certains quartiers, ces gamins sont exploités par leurs aînés. Les « grands frères » les utilisent comme guetteurs, pour repérer les intrus qui viendraient perturber leurs trafics. En prenant cet arrêté, le maire de Nice se donne tout simplement les moyens de préserver les plus jeunes de menaces bien réelles.

### Quelles sont les conditions requises pour que le système fonctionne ?

Il faut rester pragmatique. Seuls certains secteurs géographiques seront concernés, en bord de mer, en centre-ville, ainsi que dans quelques cites. La mesure est encadrée dans le temps et ne s'applique que la veille des jours où les enfants n'ont pas cours.

### Et si les sorties nocturnes se répètent malgré tout, jusqu'où peut aller la sanction ?



La Ville et le conseil général sont en parfait accord sur la stratégie à adopter. Notre objectif prioritaire est de responsabiliser les parents. Christian Estrosi déploie donc une palette d'intervention qui va de la remise à parent à la suppression des allocations municipales, en cas de besoin. Quant au département, il a mis en place, dans les Alpes-Maritimes, un contrat de responsabilité parentale.

### C'est-à-dire ?

C'est, à ce jour, le seul système qui peut aboutir à la suppression des allocations familiales. Car le président du conseil général a le pouvoir d'en décider. À ce jour, nous avons signé sept contrats de ce type avec des familles. Une dizaine d'autres sont en cours d'élaboration. Nous espérons même pouvoir en conclure plusieurs centaines d'ici à la fin de l'année 2010.

### Mais avez-vous déjà supprimé des allocations ?

Non. Car nous obtenons d'excellents résultats avec les enfants violents ou trop souvent absents signalés par l'Éducation nationale. Tout cela repose sur le volontariat des familles. Des parents qui adhèrent, voilà la clé. Mais le système marche d'autant mieux qu'une sanction est prévue...

PROPOS RECUEILLIS  
PAR J.-M. L.